



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 37-13112023 – Renouvellement convention avec le refuge du Mordant

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	7
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	06 novembre 2023
Date d'affichage	06 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne SCHOUG, Isabelle BRISSON et Astrid MALLICK, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN et Philippe NICLOUX.

Etaient absents : Messieurs Marc THIRIOT et Aurélien ZIEGLER.
Monsieur Stéphane SCHOUG a été désigné secrétaire de séance.

Objet : RENOUELEMENT CONVENTION AVEC LE REFUGE DU MORDANT

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a passé avec le Refuge du Mordant une convention pour intervenir au cas où des animaux domestiques errants devraient être mis en fourrière, et que cette convention annuelle arrive à expiration au 31 décembre 2023.

Après en avoir rappelé les termes, celui-ci demande aux conseillers de bien vouloir délibérer ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide de renouveler à la date du 1^{er} janvier 2024 cette convention
avec le Refuge du Mordant, moyennant une participation HT de
364,00 €.**

Autorise le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 13/11/2022

Le Maire
Philippe HENNEBERT

